

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement

Communes de DOURGES et NOYELLES-GODAULT

-
- **DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU CONCERNANT LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DU QUAI DU RIVAGE**
- **DEMANDES D'AUTORISATIONS D'EXPLOITER**
AU PROFIT DES SOCIÉTÉS P.R.D ET ONTEX HEALTH CARE FRANCE
 - **LES DEMANDES DE PERMIS D'AMÉNAGER PRÉSENTÉES PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉNIN-CARVIN**
 - **DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE PRÉSENTÉES PAR LA SOCIÉTÉ P.R.D SUR LES COMMUNES DE DOURGES ET NOYELLES GODAULT**
-

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est prévenu qu'en application du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme et en exécution d'un arrêté préfectoral du 9 mars 2015, une enquête publique unique aura lieu, pendant 32 jours consécutifs du 30 mars au 30 avril 2015 inclus portant sur :

- la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (Code de l'Environnement, livre II, titre 1^{er}, chapitre IV) concernant le projet d'aménagement de la Zone d'Activité du Quai du Rivage sur les communes de DOURGES et NOYELLES GODAULT;
- les demandes de permis d'aménager sur les communes de DOURGES et NOYELLES GODAULT déposées par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin ;
- **les demandes d'autorisations d'exploiter sur les communes de DOURGES et NOYELLES GODAULT au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement présentées par les sociétés P.R.D et ONTEX HEALTH CARE FRANCE ;**
- les demandes de permis de construire sur les communes de DOURGES et NOYELLES-GODAULT déposées par la société P.R.D.

Cette enquête publique se déroulera sur les communes de DOURGES et NOYELLES GODAULT.

La Préfète du Pas-de-Calais est l'autorité chargée de coordonner l'organisation de cette enquête et d'en centraliser les résultats.

L'enquête est confiée à une commission :

- **Président :**
- M. René BOLLE, retraité de la police nationale

- **Membres Titulaires :**
- M. Jacques DUC, retraité de la police nationale
- M. Michel LION, cadre en retraite

- **Membres suppléants :**
- M. Hubert TOURNEUX, militaire en retraite

En cas d'empêchement de M. René BOLLE, la présidence de la commission sera assurée par M. Jacques DUC.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de NOYELLES-GODAULT.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, dans les mairies de DOURGES, NOYELLES GODAULT, EVIN-MALMAISON, COURCELLES-LES-LENS et OSTRICOURT (Nord) aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre unique qui sera ouvert à cet effet en mairies de DOURGES et NOYELLES GODAULT, soit les adresser par écrit au président de la commission d'enquête en mairie de NOYELLES GODAULT.

Ces dossiers comprendront les études d'impacts et les avis de l'Autorité Environnementale des 9 et 27 février 2015. Ces derniers seront également disponibles sur le site internet de la préfecture du Pas de Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr : Publications, Consultation du public, Enquêtes publiques, Enquête environnementale.

Les membres de la commission d'enquête se tiendront également à la disposition du public pour recevoir ses observations :

– **En mairie de Noyelles-Godault :**

- le lundi 30 mars de 9h00 à 12h00
- le jeudi 9 avril de 14h00 à 17h00
- le vendredi 17 avril de 09h00 à 12h00
- le mardi 21 avril de 14h00 à 17h00
- le jeudi 30 avril 2015 de 14h00 à 17h00

– **En mairie de Dourges :**

- le lundi 30 mars de 9h00 à 12h00
- le vendredi 10 avril de 14h00 à 17h00
- le samedi 25 avril de 09h00 à 12h00
- le jeudi 30 avril de 14h00 à 17h00

Les informations techniques relatives aux projets pourront être demandées :

Pour les volets de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau concernant le projet d'aménagement de la zone d'Activité du Quai du Rivage et de demandes de permis d'aménager à :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin
242, Boulevard Albert Schweitzer - 62110 HENIN-BEAUMONT
Secrétariat Section Direction Travaux (03 21 79 72 24)

Pour les volets de demandes d'autorisations au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et de demandes de permis de construire à :

Société P.R.D
Responsable de projet: M. François BONNEVILLE (01 40 17 91 91)

Société ONTEX HEALTH CARE FRANCE
Responsable de projet : M. Patrice STEIFF (03 20 66 59 93)

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée dans les mairies concernées par cette enquête et en Préfecture du Pas de Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées de la commission d'enquête en s'adressant à la Préfecture du Pas de Calais (DPI/BPUPE).

A l'issue de l'enquête, la Préfète du Pas de Calais statuera sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau sur l'aménagement de la Zone d'Activités du Quai du rivage sollicitée par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, et sur **les demandes d'autorisations d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement déposées par les sociétés P.R.D et ONTEX HEALTH CARE FRANCE.**

Les maires de NOYELLES-GODAULT et DOURGES statueront, quant à eux, sur les demandes de permis d'aménager déposées par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et sur les demandes de permis de construire déposées par la société P.R.D relevant de leurs compétences.